



2
Jours

Les garanties et sûretés en immobilier

dans IMMOBILIER - CONTRATS IMMOBILIERS / Réf : JCF-DIMO-281

Objectifs de la formation

- Identifier les différents types de sûretés et comprendre leurs caractéristiques principales
- Choisir et mettre en oeuvre la garantie la mieux adapté au risque concerné
- Intégrer les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Identifier les règles communes en matière de constitution d'une garantie

- Le droit de gage général : existence, étendue et exercice
- La loi du concours

2. Identifier les sûretés personnelles

- La notion et les caractères généraux du cautionnement
- La formation et la preuve du cautionnement
- Le formalisme et les mentions manuscrites
- Les effets du cautionnement entre le débiteur, le créancier et la caution
- L'extinction du cautionnement
- La garantie autonome
- La lettre d'intention

Jour 1 - Après-midi

3. Examiner les sûretés réelles mobilières

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

Defi3
TRANSFORMER VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE

- Le gage de meubles corporels
- Le droit de gage avec dépossession
- Le droit de gage sans dépossession
- Le nantissement de meubles incorporels
- Le nantissement de créances
- Le nantissement de comptes

Jour 2 - Matin

4. Distinguer les sûretés réelles mobilières et immobilières

- Les privilèges mobiliers
- Le droit de préférence et le droit de suite
- Les privilèges immobiliers
- Le privilège du vendeur d'immeuble
- Le privilège du syndicat des copropriétaires
- Le privilège de prêteur de deniers en garantie d'un prêt bancaire
- Le rang et l'inscription du privilège
- Le droit de rétention
- La réserve de propriété
- Les droits du créancier impayé

5. Examiner les sûretés réelles immobilières

- L'hypothèque conventionnelle
- Les particularités de l'hypothèque « rechargeable »
- Le prêt viager hypothécaire
- L'hypothèque légale
- L'hypothèque judiciaire
- L'antichrèse

Jour 2 - Après-midi

6. Gérer les inscriptions et les actions hypothécaires

- L'inscription des privilèges et des hypothèques au bureau des hypothèques
- L'époque, le rang et la durée des inscriptions
- La radiation et la réduction des inscriptions
- Les actions hypothécaires contre le tiers détenteur
- Les procédures de purge des hypothèques



Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Agent immobilier

Pédagogie

Altermance de contenus théoriques et cas pratiques afin de permettre aux participants de s'approprier progressivement les outils et méthodes.

